

Fonds d'Accès à l'Emploi: formation et mobilité

Le Département de la Meuse soutient la formation et la mobilité des bénéficiaires du RSA, licenciés économiques et demandeurs d'emploi non indemnisés. Le dispositif FAE est le levier de sa politique volontariste pour favoriser l'accroissement de leurs compétences et leur accès ou retour à l'emploi.

Publié le 30 juin 2020

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

Depuis 2009, le Département de la Meuse a mis en place un Fonds d'Accès à l'Emploi (FAE) pour favoriser la montée en compétences de certains publics dans la perspective de favoriser leur accès ou retour à l'emploi.

En complément ou en l'absence de dispositifs existants (Etat, Pôle emploi, Région Grand Est, ...) le FAE permet de :

- Financer des formations qualifiantes et professionnalisantes
- Financer la mobilité liée à la formation ou la reprise d'emploi

Les demandes doivent être formulées par le prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap'Emploi) avec le demandeur, après avoir vérifié les financements de droit commun (Etat, Pôle emploi, Région Grand Est).

CONTACT



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE
LE DÉPARTEMENT
meuse

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55